

Le 10 février 2021

Copie de résolution

Municipalité Ville de Portneuf

À la séance ordinaire du conseil de la Ville de Portneuf tenue le 8 février 2021 à laquelle étaient présents : Monsieur le maire Mario Alain, Mesdames les conseillères Chantale Hamelin, Joëlle Genois et messieurs les conseillers Marc Rivard, Gérard Gilbert, Gilles Bédard.

Rés.2021-02-045 Appui au projet de création d'un centre d'expertise et formation en combustion de masse du groupe d'action en développement durable de la Chambre de commerce de l'Ouest de Portneuf

CONSIDÉRANT QUE grâce à l'implication de tous les instants du Groupe d'action en développement durable de l'Ouest de Portneuf, la municipalité de Saint-Gilbert a pu réaliser avec succès un projet d'implantation d'une chaudière collective à la biomasse forestière desservant en chaleur son église, la résidence « Le Chaînon » et le centre communautaire en remplacement de 3 chaudières d'un combustible fossile qui étaient installées dans chacun des bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif principal visé par l'implantation d'une chaudière collective à la biomasse forestière était l'amélioration de la performance énergétique afin de réduire les coûts de chauffage des bâtiments desservis par le réseau de chaleur et faire bénéficier des partenaires importants de sa collectivité et ainsi contribuer au maintien des services existants au bénéfice des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe d'action en développement durable de l'ouest vise à stimuler la croissance et le développement durable de l'Ouest de Portneuf et qu'un de ses principes directeurs est d'initier des projets de développement durable;

CONSIDÉRANT QUE les principes directeurs du Groupe d'action en développement durable de l'Ouest de Portneuf sont entre autres éléments, la prospection, l'accompagnement et la formation de promoteurs potentiels, de personnel d'entreprises et de municipalités ayant un projet axé sur le développement durable notamment en matière d'implantation d'autres projets de système de chauffage à la biomasse forestière;

CONSIDÉRANT QUE le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale, et économique des activités de développement;

CONSIDÉRANT QUE la valorisation et l'utilisation de la biomasse pour le chauffage comme substitut aux produits fossiles et l'aménagement de la forêt pour capter davantage de CO2 sont autant d'éléments justifiant une approche nouvelle dans la gestion de notre patrimoine forestier et immobilier, ce qui commande un apprentissage de technologies nouvelles pour la mise en valeur et l'optimisation des ressources locales et la création d'une économie innovante et prospère qui est écologique et socialement responsable;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf appuie le projet de construction d'un centre d'expertise et de formation en combustion de biomasse promu par le Groupe d'action en développement durable de l'Ouest de Portneuf, un projet qu'elle considère essentiel pour le développement et la valorisation du chauffage à la biomasse forestière au Québec.



Maire

Copie certifiée conforme

Ce 10^e jour du mois de février 2021



Greffière